

ED/JC/1617-031

Sommaire

- Constitution de l'Offre de Thèse 2017-2018 – *Première annonce*

■ Constitution de l'Offre de Thèse 2017-2018

A l'Attention des Directeurs de thèse potentiels

Les projets de thèses reflètent la politique scientifique de l'Université ; ils doivent être particulièrement bien construits et être largement diffusés afin d'accrocher l'intérêt des meilleurs candidats doctorants.

En conséquence, il est demandé aux HDR souhaitant développer, lors de la prochaine année universitaire, un (ou des) projet(s) de thèse(s), d'élaborer dès à présent leur(s) projet(s) et de le(s) transmettre à l'Ecole doctorale par mail (ecole.doctorale@univ-corse.fr, format Word) selon la présentation normalisée dont la fiche modèle est annexée au présent document par lien hypertexte.

Ce dépôt préalable concerne toutes les thèses : celles qui feront l'objet d'une candidature pour : un contrat doctoral, - un contrat CNRS ou cofinancé CNRS/CTC, -un contrat CIFRE ou -un contrat ADEC... aussi bien que celles ne nécessitant pas de financement spécifique d'accompagnement.

20 février 2017 : Date limite de dépôt électronique des fiches de thèses directement auprès de l'ED. (*Soient donc près de 5 mois*)

Les Centres de recherche seront saisis pour avis par l'ED et disposeront d'un mois pour évaluer les projets. Ceux-ci doivent être publiés sur le site Internet de l'ED au plus tard le 1^{er} avril 2017

Je voudrais attirer votre attention sur les points suivants :

- L'obligation de participation à l'offre préalable de thèses est inscrite explicitement dans le règlement intérieur de l'ED et est un préalable incontournable pour une candidature à un contrat doctoral (Articles 4.1 et 7.1). Ainsi, les candidatures à un contrat doctoral afférentes à des projets de thèse n'ayant pas fait l'objet d'une inscription dans l'offre en février 2017 ne seront pas recevables. Pour ce qui est d'un projet de thèse avec une perspective de contrat doctoral, le dépôt pour le 20 février 2017 est impératif.
- Ces projets feront l'objet d'une publicité tant au niveau local qu'au niveau national et international. Il est à noter que cette façon de faire nous vaut un nombre relativement important de contacts.
- Le bien-fondé de l'offre préalable de thèses est communément admis. D'une façon générale, les projets concoctés dans l'urgence en juin sont à bannir car présentant trop d'imperfections. Il est clair qu'un projet doit s'inscrire dans le cadre de la politique scientifique de l'Université et, pour cela, être en adéquation avec les thématiques prioritaires des Centres de recherche. Il est donc primordial que les projets de thèses soient discutés en amont au sein des projets structurants des Centres. Il incombe aux directeurs des Centres de recherche d'initier, en tant que de besoin, des navettes pour une meilleure adéquation et/ou problématisation.
- Pour autant, les projets déposés en janvier ne sont pas absolument figés. Tout en restant dans les lignes directrices, ils demandent à être réfléchis et muris avec le doctorant pressenti parmi ceux qui se déclareront intéressés. Ainsi, on aboutira à des projets stabilisés que les étudiants déposeront pour le 10 juillet 2017, 12h (date et heure limites de réception des dossiers par l'ED), simultanément à leur éventuelle candidature pour un contrat doctoral.
- Ces pré-projets serviront, éventuellement, de base aux concertations que vous pourriez avoir avec des entreprises dans la perspective d'une thèse en alternance ou dans le cadre d'une CIFRE. De telles négociations sont à initier dès les premiers mois de 2016.
- Ces pré-projets serviront, éventuellement, de base à des candidatures pour les bourses des grands organismes.

A la suite ⇒: Fiche_Projet_These_2017-18



FICHE PROJET DE THESE pour ANNEE 2017-2018

Fiche à adresser par voie électronique (format word), à l'école doctorale avant le 20 février 2017 (délai de rigueur)

| | |
|---|--|
| Discipline du Doctorat <i>Cf l'article 1^{er} de règlement intérieur de l'ED Indiquer le n° à 7 chiffres et l'intitulé (tout ou partie selon le cas)</i> | |
| Mention du Doctorat <i>Cf l'article 1^{er} de règlement intérieur de l'ED Indiquer le n° de la section CNU et l'intitulé</i> | |
| Domaine scientifique principal | |
| Domaines scientifiques secondaires | |
| Entités de rattachement <ul style="list-style-type: none">- Centre de recherche (UMR LISA, UMR SPE, EA 7310, EA 7311, INRA)- Projet structurant ou UR | |
| Direction de la thèse <ul style="list-style-type: none">- Directeur- Co-directeur éventuel envisagé <i>Pour chacun, donner : (i) Nom, prénom, grade ; (ii) tél et E-mail ; (iii) préciser la qualité d'HDR(ou non-HDR) pour les Docteurs qui ne sont ni PR ni DR ; (iv) établissement d'affectation pour les extérieurs</i> <i>Préciser si une convention (de codirection ou de cotutelle) est envisagée</i> | |
| Collaborations extérieures éventuelles envisagées <i>Université, Grand organisme, Entreprise</i> | |
| Type de financement visé <i>(barrer les mentions inutiles)</i> | Aucun - Contrat doctoral - Contrat Grand Organisme : CNRS ; INRA ; CEA ; INSERM Contrat d'Entreprise : CIFRE Autre (préciser) : |
| Connaissances et compétences requises chez l'étudiant – <i>Préciser le (les) Master(s) dont le projet de thèse est une suite</i> | |
| Titre de la thèse | |
| Abstract 1 (5-8 lignes, police Arial 10) : <i>Présentation concrète du projet de thèse – Aspects scientifiques</i> <i>Finalité, méthodologie et problématique, intérêt scientifique, caractère innovant</i> | |
| Abstract 2 (5-8 lignes, police Arial 10) : <i>Présentation des enjeux de la thèse</i> <i>Adéquation avec la politique scientifique de l'UCPP - Intérêt de la recherche dans le cadre du développement régional</i> | |
| Explicitation sur page suivante | |

Explicitation du Projet de thèse

1°) Présentation des aspects scientifiques du projet de thèse (1 page environ, police Arial 10)
Finalité, méthodologie et problématique, intérêt scientifique, caractère innovant

2°) Présentation des enjeux de la thèse (1 page environ, police Arial 10)
Adéquation avec la politique scientifique de l'UCPP - Intérêt de la recherche dans le cadre du développement régional.